



IESF
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES INGÉNIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,
VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VOEUX!

LA DÉRIVÉE

Janvier 2019

Numéro 14

EDITO : Bonne Année ! Et merci pour votre fidélité !

Bonne année! Nous utilisons fréquemment cette expression pour faire une prédiction mais rien ne nous empêche de l'utiliser pour analyser le passé.

A IESF région Île-de-France l'année 2018 a été particulièrement active. En l'espace d'un an les ingénieurs et les scientifiques ont organisé une quinzaine d'événements culturels, scientifiques, sociaux ou amicaux, rassemblant plus de 1000 auditeurs. Certains sont organisés seuls, d'autres en association avec la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale (SEIN), Le Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO), Eurallia-Finance ou RD2 Conseil.

Ce dynamisme se retrouve également dans le nombre d'adhésion et le versement de dons qui font un bond de plus de 20%. Un nouveau partenariat a également été signé avec l'Association Nationale des Docteurs (ANDès).

Tout cela, nous vous le devons car votre soutien financier a été déterminant pour l'atteinte de nos objectifs.

2019 devra confirmer ces succès et en gagner de nouveaux. Cela passe par un renforcement de la présence des ingénieurs et des scientifiques au sein de la région Île-de-France. C'est d'ailleurs un des objectifs de notre prochain colloque « Ingénieur : métier du passé ou métier d'avenir ? »

A bientôt.

Patrice SELOSSE, Président d'IESF-IDF et le Conseil d'Administration

Bon à savoir (cf associations.gouv.fr)

Dons aux organismes d'intérêt général

Vous avez effectué des versements sous forme de dons à des organismes d'intérêt général. Il s'agit notamment des organismes suivants :

- œuvres ou organismes d'intérêt général présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la valorisation du patrimoine ou à la défense de l'environnement ;
- associations ou fondations reconnues d'utilité publique ;
- associations culturelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et legs.

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer. (Portez case 7 UF de la déclaration 2042 RICI le montant des versements faits à des organismes situés en France).

Que change le prélèvement de l'impôt à la source lors du versement d'un don en 2019 ?

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu implique uniquement un changement dans le mode de collecte de l'impôt. Ainsi tous les crédits et réductions d'impôts sont maintenus dans les mêmes conditions, y compris ceux liés aux dons.

Concrètement, les dons réalisés en année N ouvriront droit à une réduction fiscale en année N+1, comme aujourd'hui.

Pour les donateurs :

Le prélèvement à la source ne changera rien. Les dons effectués au cours de l'année 2018 donneront droit à une réduction d'impôt, qui sera automatiquement calculée au moment de la régulation mi-2019.

Les dons effectués au cours de l'année 2019 seront déclarés courant 2020. Mi-2020, une régularisation aura lieu, dans laquelle entreront en compte les dons effectués en 2019.

Agenda

Adhésion en ligne

Cliquez sur l'image



Ou envoyez un courrier au siège et un chèque à l'ordre d'IESF-IDF

**Rejoignez-nous sur
LinkedIn et Twitter !**

Restez en contact avec IESF-IDF en cliquant sur le logo



Assemblée Générale d'IESF-IDF :

Lundi 11 mars de 18.00 à 21.00

AG et Election des membres du CA

Acte de Candidature au poste d'administrateur du CA d'IESF Île-de-France [>>ICI<<](#)

[Participation au repas de clôture >>ICI<<](#)

JNI du 16 au 24 mars

Les Petits Déjeuners de la Sciences et de l'Innovation

Judi 17 janvier : PDSI « Gérard Mourou : un Nobel sous haute intensité » à la SEIN

[Inscription PDSI 17/1 en ligne ICI](#)

Judi 21 février : PDSI « Le point sur les techniques d'exploration du cerveau et perspectives » à la SEIN

[Inscription PDSI 21/2 en ligne ICI](#)

Les autres dates des PDSI : 18/04, 16/05, 20/06, 19/09, 17/10, 21/11

Placer l'utilisateur au cœur de l'organisation de la Cité des sciences et de l'industrie



Ouvertes à toutes et à tous depuis 1993, la Cité des métiers et la Cité de la santé de Paris s'insèrent aujourd'hui dans le projet global de transformation de la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie en un équipement de nouvelle génération pour mieux répondre aux évolutions des attentes de ses usagers. En effet, face à l'arrivée de réfugiés politiques et, selon l'ONU, de 250 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050, il apparaît essentiel de remettre la décision entre les mains des acteurs les plus concernés par les problématiques d'accès au logement, à l'emploi et aux soins. Le projet de Nouvelle bibliothèque s'articule autour de trois axes : apprendre, faire, partager. Dans ce cadre, la Cité des métiers et la Cité de la santé intégreront des espaces de travail flexibles et conviviaux, des ressources physiques et numériques optimisées et une politique d'appui aux projets personnels et créatifs. Informer, conseiller, orienter pour que chacun puisse trouver les réponses à ses préoccupations sur la santé ou sur la vie professionnelle : voilà des engagements forts qui font l'identité de ces lieux animés en collaboration avec de nombreux partenaires publics et associatifs.

À la Cité des sciences et de l'industrie : mettre l'utilisateur au centre pour évoluer vers des Fabriques de services de proximité

- Adopter une dynamique de Fabrique de services : un living lab permanent créateur de valeurs inventées par les usagers des cités des métiers et de la santé, de la bibliothèque et du Carrefour numérique ;

- Démocratiser la prise des décisions de développement de nouvelles actions dans ces espaces, en associant les usagers ;
- Lancer une dynamique de post conseil auprès des publics en mobilisant les usagers chevronnés de ces espaces pour les associer à des actions d'accompagnement des usagers novices ;
- Créer dans ces espaces de nouveaux services associant à la fois des problématiques de santé, d'emploi, de formation et de développement personnel pour répondre à des besoins des jeunes décrocheurs, des seniors offreurs de services ou des réfugiés ;
- Enrichir les services du réseau des Cités des métiers en réponse à son projet d'évolution CDM21, en intégrant des services créés avec les acteurs concernés qui répondent à des problématiques simultanées de santé, de bien être, d'emploi, de formation et de développement personnel.

Hamid METADJER

Cité des sciences et de l'industrie

30 avenue Corentin Cariou 75019 PARIS

Principe de précaution

Plusieurs études ont été menées pour juger de l'impact du principe de précaution sur le progrès scientifique. Cette question n'est pas récente mais il est difficile de savoir quelles avancées scientifiques ont été bridées, voire bloquées au nom de ce principe. Rappelons qu'il a été introduit dans la Constitution française en 2005 et qu'il a pris sa source en Allemagne, il y a près de 50 ans dans le cadre d'une juridiction sur l'environnement. L'idée de base était que toute action demande une analyse exhaustive de ses conséquences afin de prendre les mesures nécessaires pour limiter les éventuelles nuisances. En aucune façon, il ne s'agit d'abandonner un projet « par précaution », mais de l'adapter.

Quel que soit le domaine concerné, s'est développée en France une tendance à mettre en avant ce principe de précaution chaque fois qu'une innovation scientifique est susceptible de prendre sa place dans l'évolution de la société. Cette attitude est dommageable pour l'économie et la croissance et pourtant c'est celle qu'adoptent nombre de politiques, media et autres... D'aucuns proposent des méthodes pour faire changer ces comportements, mais le mal n'est-il pas plus ancré dans la mentalité française réticente au changement ?

Luc UZAN, chargé de mission à IESF-IDF

Adhésion 2019 à IESF Île-de-France - Déductible fiscalement - Un reçu fiscal vous sera adressé par mail

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : E-mail (indispensable!) :@.....

Année Promotion : Diplôme / Ecole / Université :

- 98€ Membre individuel (en activité ou à la retraite).
- 49€ Adhérent.e d'une association adhérente à IESF.
- 25€ Adhérent.e étudiant ou en recherche d'emploi.
- Faire un don - Montant €

Adresser votre chèque libellé à l'ordre de IESF-IDF :
Ingénieurs et Scientifiques de France Île-de-France
7 rue Lamennais – 75008 PARIS

Ou Paiement par carte bancaire sur www.iesf-idf.fr